



HAL
open science

La consécration

Etienne Bordes

► **To cite this version:**

Etienne Bordes. La consécration : Jalons pour une socio-histoire de la Conférence des présidents d'université (1971-2022). *Savoir/Agir*, 2023, 59. hal-04025364

HAL Id: hal-04025364

<https://hal.science/hal-04025364>

Submitted on 12 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La consécration

Jalons pour une socio-histoire de la Conférence des présidents d'université (1971-2022)

Etienne Bordes
ATER à l'Université Sorbonne Paris Nord
Laboratoire Pléiade

Le 13 janvier 2022, la Conférence des présidents d'universités se transformait, sous les ors de l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne, en une nouvelle organisation : France Universités. 51 ans après une naissance improvisée par le ministère de l'Éducation nationale et les premiers présidents dans l'ombre du CNESER et des forces syndicales¹, cette consécration, que renforce le prestige du lieu, la présence de la ministre Frédérique Vidal (elle-même issue de la CPU) et le discours du Président de la République Emmanuel Macron, apparaît comme une objectivation du rôle que tient aujourd'hui cet acteur dans l'enseignement supérieur et la recherche. Désormais, l'instance à l'origine destinée à porter la voix des seuls présidents cherche, selon les mots de Virginie Dupont sa vice-présidente, à « mettre la lumière sur les établissements plutôt que sur les individus »². Elle prétend à la représentation du tout (l'université) et non plus de la partie (les seuls présidents). Ce mouvement n'est pas sans risque. Par ce glissement, l'ex-CPU s'expose davantage à une diversification des établissements qui rend parfois complexe la coalition d'intérêts entre des membres divisés par leur profil, leur géographie, leur orientation disciplinaire, ou leur rayonnement scientifique.

Malgré cette fragilité, présente depuis ses débuts, la CPU-France Universités a su ouvrir sa palette de jeu sur plusieurs rôles. Elle s'exprime dans son influence sur les politiques publiques (particulièrement visible dans la loi Pécresse de 2007 sur l'autonomie des établissements), mais également dans sa capacité à apporter des services aux établissements et à constituer un vivier de hauts-fonctionnaires et même de ministres (comme le montrent les cas de Frédérique Vidal et de Sylvie Retailleau, présidente de la commission de la recherche au moment de sa nomination). Afin de comprendre notre paysage actuel et les conditions de l'émergence d'un acteur majeur du gouvernement de l'enseignement supérieur en France, un détour par une forme de « méthode régressive » semble nécessaire³.

¹ Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est un organe consultatif fondé dans le sillage de la loi Faure de 1968 pour représenter, auprès du ministre, les personnels du secteur sur la base de listes syndicales.

² « La CPU devient France Universités : “Mieux identifier ce que nous sommes » (M. Tunon de Lara) », *News Tank*, 13 janvier 2022.

³ Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1999 (1931).

Étudier la CPU conduit également à pousser la porte d'une organisation longtemps marquée par une infrastructure humaine et matérielle familiale, longtemps portée à bouts de bras par la seule bonne volonté des présidents d'université qui la composent. Elle déporte l'enquête sur les titulaires de cette fonction, cherche à saisir leur sociologie, leur conception de leur rôle dans ou en dehors de leur établissement, et à articuler leur transformation en tant que groupe avec les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 1971. La capacité de la Conférence à se muer en actrice des politiques publiques apparaît ainsi comme le symptôme de la rencontre entre une organisation façonnée par un groupe élitaire et une évolution plus générale de l'enseignement supérieur. Cet article veille à resituer quelques jalons de cette histoire, à mieux comprendre pourquoi une organisation consultative ou une amicale de présidents a pu se transformer, à partir des années 1990, en un acteur politique collectif, être consacrée comme force de proposition voire de « co-gestion » de l'enseignement supérieur⁴ ?

Une jeune première dans un monde nouveau (1971-1976)

La Conférence des présidents d'université est créée par décret le 24 février 1971. Son installation, le 26 mai de la même année, est l'une des dernières pierres posées par le ministre de l'Éducation nationale Olivier Guichard à l'édifice institutionnel bâti par son prédécesseur Edgar Faure aux lendemains de mai-juin 1968. La CPU est, en effet, le produit du double contexte qui a porté la loi du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur : le mouvement étudiant, bien sûr, qui a placé dans le débat public la question de l'organisation de l'enseignement supérieur ; mais également la mobilisation de certains membres du corps enseignant qui, lors des colloques de Caen 1966 ou d'Amiens 1968⁵, en avaient déjà dénoncé les lourdes insuffisances. La transformation de facultés en universités autonomes, recomposées sur des bases pluridisciplinaires et sur le principe de la participation démocratique de tous les membres de la communauté universitaire qu'a impulsée la loi Faure, a ainsi porté à leur tête des

⁴ Étienne Bordes, *La Conférence des Présidents d'université (1971-2007). Une socio-histoire du gouvernement des universités*, thèse en histoire contemporaine, Université Toulouse-Jean Jaurès, 2021.

Ce travail est le produit d'une enquête empirique au sein d'un corpus qui croise l'exploitation de documents (comptes-rendus de séance, correspondance, rapports) conservés notamment dans les fonds d'archives de la CPU, de quarante entretiens menés avec d'anciens présidents et acteurs de l'enseignement supérieur et les résultats d'une prosopographie complète des présidents d'université élus entre 1970 et 2010.

⁵ Ces deux événements organisés par l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique (AEERS) ont rassemblé universitaires, responsables administratifs et politiques pour proposer une réforme du secteur valorisant l'autonomie et la pluridisciplinarité (Caen 1966) ou les innovations pédagogiques (Amiens 1968).

titulaires d'une fonction nouvelle : les présidents d'université. Leur première génération n'est en rien homogène : certains nouveaux présidents, plus âgés, issus d'univers disciplinaires collectivement rétifs à la loi Faure, comme le droit ou la médecine, continuent de penser leur mission comme une perpétuation des fonctions décanales, mais d'autres plus jeunes, partisans des réformes en cours, ayant traversé 1968 dans des fonctions de responsabilité, aspirent à rendre pérennes les fragiles institutions nouvelles. Ce sont ces présidents – Michel Alliot de Paris 7, ancien directeur de cabinet d'Edgar Faure, Michel Devèze de Reims, Louis Lareng de Toulouse 3 ou Jean-Louis Quermonne de Grenoble 2 – qui commencent à réunir leurs collègues de manière informelle afin de coordonner la création des universités. Dès la fin 1970, ils cherchent à institutionnaliser l'expérience et le ministère se rallie à l'instauration d'une structure permanente. Pour les hauts fonctionnaires de la Direction générale de l'enseignement supérieur, la création de la CPU est un moyen de perpétuer les instances de dialogue existantes entre ses services et les notables universitaires⁶, et surtout de contrebalancer, par l'installation d'une représentation permanente des établissements, le très syndical CNESER. Comme pour les universités, l'autonomie n'est pas totale. La Conférence sera placée sous l'empire d'un décret : elle n'est pas une association autonome et malgré les libertés dont elle jouit, elle reste présidée par le ministre de tutelle. Chambre représentative, lieu d'entraide, club de dirigeants ayant maille à partir dans leurs établissements, lieu de circulation des savoirs entre membres et avec l'administration : dès ses premiers pas se dessinent les fonctions principales que remplit la CPU pour les présidents et le ministère⁷.

La Conférence est un outil de coordination, de représentation nationale et de revendication pour les présidents. Ils pratiquent une division du travail en créant six commissions thématiques (recherche, pédagogie et formation, moyens et personnels, règlement et législation, vie étudiante et relations extérieures), se dotent d'un bureau de trois membres et d'une commission permanente qui assurent la continuité de l'organisation. Ils obtiennent du ministère et de Paris 5 des locaux et un secrétariat. Ainsi la Conférence peut se réunir de façon régulière, développer des relations avec d'autres organisations, proposer des idées ou répondre aux sollicitations du ministère notamment dans le travail en commission. Très vite, lors de ses

⁶ En particulier la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, décrite dans Emmanuelle Picard, *Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine (XIXe-XXe siècles)*, t.3 mémoire inédit : *La profession introuvable. Les universitaires français de l'Université impériale aux universités contemporaines*, mémoire de HDR en histoire, garant Christophe Charle, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

⁷ Pour plus de précisions sur la manière avec laquelle ces fonctions se mettent en place et la genèse du décret portant création de la CPU en 1971 cf. Étienne Bordes, *thèse.cit.*

réunions mensuelles ou dans la correspondance de son 1^{er} vice-président, Jean-Louis Quermonne, une insatisfaction se fait jour quant à la mise en application de la loi d'orientation. Les principes d'autonomie affichés par le législateur ne sont en rien entrés dans le quotidien des présidents dont la fonction demeure affaiblie, placée « entre le marteau et l'enclume »⁸, entre la persistance d'une forte centralisation des enjeux financiers et budgétaires et la permanence du pouvoir des composantes disciplinaires toujours en ligne directe avec le ministère pour la création de postes. Renforcée par le maintien en responsabilité d'une élite interne ouverte aux réformes, la CPU agit collectivement et tente d'influencer les politiques publiques. Elle se fait ainsi force de proposition et revendique une refonte des critères de dotation budgétaire et le renforcement de l'autonomie des établissements par la mise en place de relations contractuelles avec le ministère, assortissant un projet d'établissement de financements négociés sur plusieurs années, et contrôlés *a posteriori* par un organisme indépendant. Muri dans les premières années de son existence, ce programme de réforme trouve une fenêtre de concrétisation avec l'oreille attentive que lui porte le premier secrétaire d'État aux universités Jean-Pierre Soisson. Ce dernier choisit, dès son installation en mai 1974, de prendre appui sur les présidents, ce qui se traduit par la présence de Jean-Louis Quermonne à ses côtés. Afin de porter sa marque sur un secteur sensible de la sphère publique, il noue avec la CPU une « alliance objective » qui approfondit les relations établies depuis 1971 dans une forme de communion réformatrice. Cette entente débouche, en mars 1975, sur le colloque de Villard-de-Lans de la Conférence : le premier vice-président, René Rémond, de Nanterre et Jean-Pierre Soisson impulsent la traduction législative des idées formulées par la CPU.

La CPU, période politique (1976-1989)

1976 stoppe net ce premier élan réformateur. Villard-de-Lans avait vu se synchroniser les attentes réformatrices d'une fraction dominante des présidents d'université et la stratégie de Jean-Pierre Soisson. Mais cette configuration demeurait d'une fragilité extrême et ne représentait qu'une facette des horizons possibles. L'arrivée d'Alice Saunier-Séité (1976-1981), sur fond de mouvement social étudiant au printemps 1976, change profondément la donne⁹. Échaudée par la contestation, elle choisit de s'appuyer sur les franges conservatrices de

⁸ D'après la formule de Michel Devèze dans Didier Wolf (coord.), « Témoignages de quelques anciens présidents d'université », *Notes et études documentaires*, n°4424-4427, Paris, La Documentation française, 1977, p. 68.

⁹ Le 18 janvier 1976, la secrétaire d'État Alice Saunier-Séité présente un arrêté sur le second cycle universitaire qui refonde les filières avec un impératif de professionnalisation, qui fait valider les nouveaux cursus par des commissions où siègeraient des représentants patronaux et instaure la possibilité de sélectivité de ces diplômes.

l'enseignement supérieur : son cabinet comporte ainsi des représentants des disciplines juridiques et/ou du Syndicat autonome. Elle met à son agenda un programme réactionnaire visant à détricoter certaines dispositions de la loi Faure. Plus question d'autonomie désormais, l'heure est à la recentralisation assumée¹⁰. Ce tournant conservateur au ministère s'accompagne d'une modification de la sociologie présidentielle, mouvement accéléré par le renouvellement contraint d'une première génération qui ne peut être réélue. Dans leur ensemble, les établissements désignent des présidents plus jeunes, appartenant à un univers enseignant ayant traversé mai 1968, en tant qu'assistants ou maîtres-assistants et en symbiose avec le mouvement étudiant décrit par Pierre Bourdieu¹¹. Ils sont davantage marqués par leurs prises de position syndicales ou politiques, et se présentent comme à même de peser dans le rapport de force induit par la reconfiguration de l'espace de la gouvernance universitaire.

« C'est quand même toute cette époque avec une CPU extrêmement clivée, très politisée. Elle se réunissait déjà le jeudi, comme maintenant, mais le mercredi soir il y avait deux réunions, il y avait une réunion au Lutetia où se réunissaient nos bons camarades de droite on va dire, et nous [l'aile gauche] on se retrouvait au siège du SNESup. »

Christian Forestier, président de l'université de Saint-Étienne (1978-1981), haut-fonctionnaire

La CPU se trouve profondément divisée selon un axe gauche/droite. Elle se mue en une arène conflictuelle qui perd sa capacité d'action collective. Les présidents se distinguent par leurs convictions, leur appartenance, leur prise de positions en faveur ou en défaveur du ministre en place. La période est riche en affrontements : la gauche s'oppose à Alice Saunier-Séité bien sûr, la droite de la CPU à la réforme portée par le ministre socialiste Alain Savary (1981-1984). Les séances se poursuivent mais sont régulièrement précédées, en fonction des affinités politiques, de conciliabules préparatoires. Les organes internes (commissions, colloques) construits par la première génération sont moins souvent réunis. La dimension collective s'efface sauf en de rares moments, où les fondements même de la légitimité de la fonction sont mis en cause, comme lors des débats sur la loi Sauvage durant l'année 1980 qui rétrécit le périmètre des conseils d'université en renforçant le collège des professeurs, ou sur le projet de réforme Devaquet en 1986 qui ouvre la porte à l'autonomisation des composantes.

Ainsi, les présidents et leur CPU prennent un tout autre visage. La neutralité consultative affichée des origines s'efface peu à peu. La Conférence s'adapte à l'intense conflictualité politique qui entoure les questions d'enseignement supérieur et tire parti de cette

Le texte entraîne une mobilisation syndicale et étudiante sans précédent depuis 1968. De fin février à mai 1976, grèves et manifestations se multiplient et parviennent à obtenir le retrait de l'arrêté.

¹⁰ Alice Saunier-Séité, *En première ligne. De la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982.

¹¹ Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.

transformation. La politisation affichée des présidents peut représenter un atout précieux en ces temps d'alternance gouvernementale (élection de François Mitterrand en 1981, cohabitation de 1986-1988) où se renouvellent les cadres de la haute administration du secteur. C'est ainsi qu'Alain Savary (ministre de l'Éducation nationale entre 1981 et 1984) puise dans le réservoir des présidents les plus en pointe de la contestation contre Alice Saunier-Séité les noms des principaux recteurs qui appliqueront sa politique. De surcroît, dans le décalque de la stratégie de point d'appui menée par le gouvernement dans la mise en place de la décentralisation¹², Alain Savary et son équipe cherchent à appliquer la même doctrine à l'enseignement supérieur. En expérimentant des modes de relations contractuels négociés sur son secteur, le directeur de la recherche, Bernard Decomps, initie une redéfinition des relations avec des établissements désormais mieux reconnus par leur tutelle¹³. Cependant, à quelques exceptions près, elle demeure ignorée par les présidents eux-mêmes.

La Conférence au cœur d'une nouvelle « configuration universitaire »¹⁴

La généralisation de la doctrine et des pratiques contractuelles, à compter de 1988 et de l'arrivée du tandem Lionel Jospin et Claude Allègre à la tête de l'Éducation nationale, conduit à un bouleversement de l'enseignement supérieur français. Pour l'adapter à l'expansion en cours du nombre d'étudiants, la nouvelle équipe développe une action décentralisée qui s'appuie sur les universités et leurs besoins, *via* la mise en place - pour une partie de leur budget - de financements pluriannuels et contractuels fondés sur des objectifs déterminés par l'établissement. Pour exprimer leurs desiderata collectifs et négocier au mieux leurs financements contractuels auprès de l'État et des collectivités territoriales (qui entrent dans la danse avec le plan U2000)¹⁵, les universités s'intègrent dans un tournant managérial et rationalisent leurs modes de fonctionnement¹⁶. La fonction de président n'est pas en reste et se transforme. Sa charge de travail s'intensifie. Elle devient plus technique et spécifique. D'autant

¹² Philippe Bezes, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009.

¹³ Bernard Decomps présente ainsi à la Commission recherche de la CPU les relations établissements/ministère : « [elles] devraient se concrétiser par l'établissement de contrats, ce qui permettrait de concilier d'une part les principes de démocratie, d'autonomie, de décentralisation et de régionalisation, avec la nécessité de la cohérence, de la planification et du respect des orientations nationales. » *Séance de la Commission de la recherche du 8 décembre 1981*, AN 20080235/21.

¹⁴ J'élargis sans doute sa définition un peu plus restrictive. L'auteure se centrait sur « le type de gouvernement développé par les établissements, le style de pilotage adopté par des autorités publiques et les modes de régulations internes des disciplines » Cf. Christine Musselin, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

¹⁵ Le plan prévoit la création de huit nouveaux établissements et de 3,5 millions de mètres carrés de bâtiments neufs par le financement conjoint de l'État et des collectivités.

¹⁶ Philippe Bezes, *op.cit.*

que le mouvement impulsé par le ministère se double de la reconnaissance par la tutelle du monopole de la représentation de son université ; plus question désormais pour lui de dialoguer en parallèle avec des directeurs d'UFR et des délégués disciplinaires :

« Claude Allègre a dit très clairement en CPU : “je ne connais qu'un interlocuteur par université, c'est son président ou celui qu'il va désigner, mais c'est son président.” »

Régis Ritz, président de l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 (1989-1994)

La fonction de président s'éloigne du modèle décanal du *primus inter pares* ou de l'incarnation politique pour se rapprocher de modèles administratifs et managériaux. La valorisation de la fonction crée un hiatus de plus en plus important avec la structuration de l'organisation censée représenter les présidents à l'échelle nationale. Au sein de la CPU du début des années 1990, un fossé se creuse entre les présidents encore proches du profil de la génération politique ou ceux demeurant ancrés dans des logiques disciplinaires (universités du centre de Paris), et ceux impliqués dans le nouveau monde contractuel. Le désir de réformer l'institution pour en renforcer la capacité de représentation et d'appui aux présidents se fait sentir dans un groupe uni par la figure de Bernard Dizambourg de Paris 12. Réunissant une majorité sur son nom, il s'installe à la tête de l'organisation en avril 1994 profitant de l'accélération du renouvellement générationnel interne.

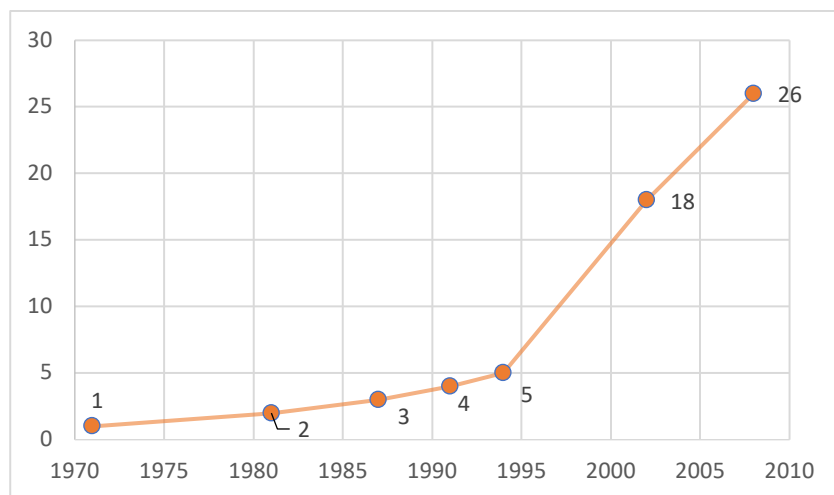


Figure 1 - Les effectifs de l'équipe permanente de la CPU (1971-2008)

Parvenue aux commandes, cette élite présidentielle unifiée par un programme de réforme de la CPU et plus largement de l'enseignement supérieur transforme l'organisation en un acteur politique. En quelques années, la Conférence étoffe son équipe administrative permanente (figure 1). Désormais, chaque commission est épaulée par un chargé de mission spécialisé et gagne en expertise et en capacité de travail. Un pôle communication veille à

l'image de l'organisation qui se dote d'une identité visuelle. La Conférence mobilise Adrien Schmitt, un ancien président, pour la représenter à Bruxelles. Dans toutes les directions (organismes de recherche, collectivités territoriales, Union Européenne, entreprises, syndicats), la Conférence multiplie les contacts et se positionne comme interlocuteur. Chef d'orchestre de cette nouvelle équipe, l'énarque Alain Abécassis, ancienne cheville ouvrière de la contractualisation au ministère, coordonne et invente les cadres de travail de la nouvelle CPU. Peu importe les alternances, les ministres en charge de l'Enseignement supérieur accompagnent la valorisation des établissements de leurs présidents et de leur Conférence¹⁷. Ils apportent leur concours y compris financier à cette transformation de la CPU, nouent des dialogues fréquents, comme lors de la grève de 1995, en partie pour contrebalancer le poids syndical :

« Alors, je ne prétends pas en être l'instigateur, il y avait eu tout un mouvement avant, mais moi j'étais convaincu que nous avions intérêt à avoir une CPU forte [...] pour ne pas avoir comme seuls interlocuteurs les syndicats. »

Christian Philip, président de l'université du Mans (1980-1983),

Directeur de cabinet de François Fillon ministre de l'ESR (1993-1995)

La Conférence a, elle aussi, connu sa transition professionnelle, mais les difficultés d'une cohésion interne rendue plus épineuse par la différenciation des établissements se présentent aux successeurs de l'équipe Dizambourg¹⁸. Comment souder une Conférence structurellement hétérogène ? La mise en place de services communs est une des voies qui s'ouvrent. La création de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE) propose à tous les établissements des solutions informatiques pour leur gestion. Mais c'est surtout de la transformation de la CPU en un outil de lobbying pour la collectivité, promouvant un programme commun de transformation de l'enseignement supérieur qu'est venu le ferment de l'unité des années 2000. Exprimée lors du colloque de Lille de la CPU (2001), l'idée de passer à un âge nouveau de l'autonomie, de transformer l'ordre de la loi Savary en y intégrant les nouveaux pouvoirs dévolus aux universités et aux présidents (possibilité de réélection des chefs d'établissement, élargissement des responsabilités aux ressources humaines, au patrimoine, à la politique sociale étudiante) nourrit les travaux de la Conférence et parvient à fédérer. Elle semble même rendre la CPU plus attractive pour des établissements

¹⁷ Signe de l'émergence de cette forme de consensus, l'UDF François Bayrou choisit de nommer l'ancien président de Saint-Étienne, Christian Forestier, pourtant proche du Parti socialiste, comme directeur général de l'enseignement supérieur en 1995.

¹⁸ « Je me souviens de Bernard Dizambourg me disant : "si la CPU n'est pas soudée, elle ne sera plus un interlocuteur du ministre. Pour rester un interlocuteur du ministre, il faut qu'elle soit quasiment unanime, et c'est encore fragile." » *Entretien avec Bernard Alluin*, 1^{er} vice-président (1995-1996).

pourtant éloignés du moule universitaire, mais qui souhaitent désormais s'agréger à ce lieu de pouvoir (comme les Instituts nationaux des sciences appliquées - INSA).

Le tournant professionnel accentue un peu plus les liens de carrières qui unissent le monde des présidents à celui de la haute administration. Ces praticiens de l'autonomie forment un vivier précieux pour le ministère d'autant que, pour eux, le « retour à la paillasse » de l'enseignement et de la recherche devient de plus de plus difficile après la profonde inflexion de carrière qui les a amenés, pendant plusieurs années, à se spécialiser dans les savoirs et techniques administratifs y compris bien en amont de leur présidence (par des directions d'unités ou des fonctions de vice-présidence par exemple). Désormais seuls 26% (contre 42% pour la première génération) des présidents retournent à l'enseignement et 61% poursuivent leur mandat par une fonction administrative. Ce renforcement de l'interdépendance entre présidents et ministère n'est pas un fait nouveau dans l'histoire de la CPU (elle est déjà en place dès ses origines), mais elle s'accroît à mesure de la transformation de la configuration universitaire. Ainsi, en 2007, les anciens présidents d'université peuplent la haute administration et les cabinets ministériels : Jean-Marc Monteil, ancien président de Clermont 2, après cinq ans à la tête de la Direction générale de l'enseignement supérieur, s'apprête à rejoindre le cabinet de François Fillon¹⁹ ; Bernard Saint-Girons, ancien président de Toulouse 1, lui succède à la DGES ; Bernard Belloc (Toulouse 1 lui aussi), est auprès de Nicolas Sarkozy à l'Élysée ; Philippe Gillet, de l'ENS de Lyon, dirige le cabinet de la ministre Valérie Pécresse. Une telle répartition de présidents sensibilisés, au cours des années 1990, à un même programme réformateur est un fait exceptionnel pour l'époque par la synchronisation des représentations qu'il induit : si tous ne sont pas d'accord entre eux, ils partagent l'idée de faire de l'établissement le centre de gravité de l'enseignement supérieur. Un tel écosystème ne peut que porter une oreille attentive aux propositions de la CPU. C'est dans cette fenêtre politique favorable que s'écrivent les pages de la loi Libertés et responsabilités des universités (2007) qui marquent le « sacre des présidents d'université »²⁰.

Après cette période réformatrice de 2007 et des années de mise en route qui suivent, la CPU entre dans une situation paradoxale. Certes, transformée en association autonome, elle est installée comme un acteur politique de premier plan. Elle continue également de remplir une

¹⁹ « Quelque part, c'était un quasi-ministre Monteil. Parce qu'il était bien plus calé que ses ministres sur la plupart des choses et même s'il n'était pas au cabinet, je pense que c'était lui qui prenait une bonne partie des décisions politiques, ce qui pour nous était plutôt un avantage parce qu'il avait été aussi à la CPU et des choses comme ça. » *Entretien avec Yannick Vallée*, 1^{er} vice-président (2004-2006).

²⁰ Jérôme Aust, « Le sacre des présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du troisième millénaire en Rhône-Alpes », *Sociologie du travail*, vol. 49, n° 2, 2007, pp. 220-236.

fonction dans la formation et les déroulements de carrière des présidents. Mais, désormais privée d'une plate-forme commune de proposition, le jeu des forces de différenciation et les transformations du paysage ne cessent de l'affaiblir en interne. La coalition d'intérêts entre les différents types d'établissements n'a rien de naturel et la CPU pâtit de l'institutionnalisation de réseaux thématiques parfois concurrents (Coordination des universités de recherche intensive françaises – CURIF – puis Udice pour les universités dites de « recherche » ou encore Alliance des universités de recherche et de formation – AUREF – pour les universités de « territoire »). De même, elle a dû composer avec les regroupements en Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), puis en Communauté d'universités et d'établissements (Comue). Leur création a entraîné la désignation de nouveaux chefs d'établissements qui ont été admis à la CPU. Cette intégration a certes élargi l'instance et sa force représentative : en accueillant ces structures fédérales, la Conférence a pu compter en 2013 plus de 126 membres (contre 71 à sa fondation). Mais, dans le même temps, elle a ajouté une nouvelle couche à sa diversité interne. Enfin, la mise en place dès 2010 par le gouvernement de procédures concurrentielles et conditionnelles de financement par les programmes initiative d'excellence (Idex) distendent un peu plus les liens entre établissements. Les dernières années, marquées par la crise sanitaire de 2020-2021 et les prises de positions assez remarquées de la CPU contre la ministre Frédérique Vidal²¹, ont, semble-t-il, redonné un sens plus politique à l'organisation. Si sa transformation en France Universités traduit ses ambitions à servir de porte-parole à tous les établissements et à toutes leurs composantes, elle n'efface ni les critiques ni les tensions internes qui la concernent.

Suivre « en sens inverse la ligne des temps » et dresser l'histoire de la CPU entre 1971 et 2022 conduit finalement à montrer les chemins empruntés par une organisation qui, tout en maintenant quelques fonctions transversales pour ses membres (socialisation à la fonction, liens de sociabilité, circulation d'informations, visibilisation dans des logiques de carrière), a accompagné les évolutions de son environnement²². Les conditions de sa consécration comme

²¹ « Une position qui a déclenché la “stupeur”, de la Conférence des présidents d'université (CPU), qui a réclamé dans un communiqué publié mardi, “des clarifications urgentes”. “Si le gouvernement a besoin d'analyses, de contradictions, de discours scientifiques étayés pour l'aider à sortir des représentations caricaturales, les universités se tiennent à sa disposition”, a ajouté la CPU, précisant que le débat politique ne devait “pas conduire à raconter n'importe quoi” » Soazig Le Névé, « Frédérique Vidal lance une enquête sur “l'islamo-gauchisme” à l'université », *Le Monde*, 16 février 2021.

²² Marc Bloch, *op.cit.*, p. 51

actrice politique importante de l'enseignement supérieur se trouvent corrélées à l'articulation de logiques propres aux présidents et à la transformation contractuelle de la configuration universitaire générale qui a fait des établissements les points centraux du système. Elles s'inscrivent à la confluence de trois mouvements articulés : une modification de la sociologie et de la fonction des présidents dans une inflexion managériale ; la mise en place par les luttes des présidents d'outils d'influence durables (*i.e.* la CPU) ; et une modification de la représentativité de l'organisation, de la légitimité des établissements et des présidents aux yeux des autres acteurs du champ. Ce cas montre également que les transformations récentes de l'enseignement supérieur, comme la loi LRU, ne sont pas les résultats de greffes « hors-sol », mais qu'au contraire, elles s'appuient sur des bases sociales, sur des groupes qui peuvent s'en servir *a posteriori* comme opportunités d'affirmation²³, mais également sur des organisations représentatives autochtones qui peuvent les promouvoir, voire les initier.

²³ Julien Barrier et Christine Musselin, « La réforme comme opportunité professionnelle ? Autonomie des établissements et montée en puissance des cadres administratifs des universités », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, 2015, pp. 127-151 et Sylvain Brunier, « Une occasion à saisir. L'autonomie des universités comme opportunité de revalorisation professionnelle pour l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche », *SociologieS*, 13 mars 2018 <http://journals.openedition.org/sociologies/6670>.